

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Richelieu, tenue le 1^{er} avril 2019, à 20h00, à la salle des assemblées du conseil au 200, boulevard Richelieu, à Richelieu, à laquelle sont présents : Mesdames les conseillères Jo-Ann Quérel et Tania Ann Blanchette et Messieurs les conseillers Stéphane Bérard, Claude Gauthier, Michel Filteau et Bruno Gattuso, formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire, Jacques Ladouceur.

Me Ann Tremblay, directrice générale, et Madame Julie Lamarche, greffière, assistent également à cette séance.

1. Moment de réflexion

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Approbation du procès-verbal

3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2019

4. Avis de motion

4.1 Avis de motion et présentation du projet de règlement amendant le Règlement 12-R-165 concernant l'éthique et la déontologie des employés de la Ville de Richelieu

4.2 Avis de motion et présentation du projet de règlement sur la rémunération des élus

5. Adoption de règlement

6. Rapports de Comités et Commissions

6.1 Dépôt de l'ordre du jour du 20 mars 2019 et du procès-verbal de l'assemblée du 20 février 2019 de la S.E.C.T.-Eau

6.2 Dépôt de l'ordre du jour du 20 mars 2019 et du procès-verbal de l'assemblée du 20 février 2019 de la Municipalité régionale de comté de Rouville

6.3 Dépôt de l'ordre du jour du 27 mars 2019 et du procès-verbal de l'assemblée du 27 février 2019 de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent

7. Dépôt des rapports internes du mois de mars 2019 : Service des travaux publics, inspecteur municipal, Service de sécurité incendie, Service des loisirs et bibliothèque

8. Législation et administration

8.1 Désignation d'une personne responsable pour le traitement des demandes relatives à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*

8.2 Demande de contribution financière de la Société d'horticulture et d'écologie Chambly, Richelieu, Carignan

8.3 Demande de commandite du Club de gymnastique Gym-As

8.4 Contrat pour le remplacement occasionnel de l'inspecteur municipal

8.5 Mandat à Bélanger Sauvé pour les constats 1158, 1159 et 1161 – Cour municipale

8.6 Paiement d'une facture à Pic-Bois pour des travaux au centre communautaire

8.7 Achat de billets pour le souper tournant de la CCIBC

- 8.8 Accès au Réseau Express Métropolitain
- 8.9 Achat de billets pour le tournoi de golf du Club Optimiste de Richelieu
- 8.10 Achat de billets pour le cocktail-conférence *Perdre le nord* du Centre d'interprétation des énergies renouvelables
- 8.11 Soutien à la CDC Haut-Richelieu-Rouville
- 8.12 Adhésion aux Fleurons du Québec pour les années 2019-2020-2021
- 8.13 Adhésion au regroupement d'achat en commun de l'UMQ pour les produits d'assurance pour les cyber-risques 2019-2024
- 8.14 Permanence de M. Alexandre Côté à titre de Coordonnateur aux loisirs et responsable des communications
- 8.15 Projet pour changer le nom Autoroute des Cantons-de l'Est en celui d'Autoroute Jean-Lapierre pour un tronçon de l'autoroute 10

9. Finances

- 9.1 Approbation de la liste des comptes à payer du budget des activités financières
- 9.2 Dépôt des rapports budgétaires du 27 mars 2019

10. Travaux publics

11. Urbanisme

- 11.1 Dépôt du procès-verbal non adopté de la séance du comité consultatif d'urbanisme du 20 mars 2019
- 11.2 Dérogation mineure (DER19-01) : construction d'une caserne d'incendie
- 11.3 PIIA : Demande de construction neuve, 1200, rue Martel (lot 6 294 587) sur le site du projet intégré, lot 6 294 584 (secteur rue Martel)
- 11.4 PIIA : Construction d'une habitation multifamiliale (4 unités) isolée, 1134-1136-1138-1140, 1^{ère} Rue, lot 1 813 475 (rayon patrimonial)
- 11.5 PIIA : Construction neuve d'un bâtiment principal au 320-322-324, 9^e Avenue, lot 2 086 532 (rayon patrimonial)
- 11.6 PIIA : Construction neuve, bâtiment principal, 1001, rue Martel, lot 4 769 661 (secteur rue Martel)
- 11.7 Dérogation mineure (DER19-02) : marge de recul arrière du bâtiment principal de 5,75 mètres au 147, rue montée Daigneault, lot 1 811 264

12. Sécurité publique

- 12.1 Démission de M. Guillaume Chagnon

13. Hygiène du milieu

14. Loisirs, vie communautaire et culture

15. Point(s) nouveaux

16. Période de questions

17. Levée de la séance

DOCUMENTS D'INFORMATION AU CONSEIL

Sur ce :

19-04-069

RÉSOLUTION

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Jo-Ann Quérel, appuyé par M. Bruno Gattuso et résolu unanimement que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

Adoptée.

... Dépôt du procès-verbal,

Sur ce :

19-04-070

RÉSOLUTION

3.1 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2019

Il est proposé par M. Michel Filteau, appuyé par M. Stéphane Bérard et résolu unanimement d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2019.

Adoptée.

... Soumis aux membres du conseil municipal, avis de motion et présentation du projet de règlement amendant le Règlement 12-R-165 concernant l'éthique et la déontologie des employés de la Ville de Richelieu et dépôt du projet de règlement

Sur ce :

19-04-071

AVIS DE MOTION

4.1 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT 12-R-165 CONCERNANT L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE RICHELIEU

Avis de motion est donné par Mme Tania Ann Blanchette, conseillère, que sera présenté pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, un règlement amendant le Règlement numéro 12-R-165 concernant l'éthique et la déontologie des employés de la Ville de Richelieu.

Madame Blanchette présente et dépose le projet de règlement. Plus particulièrement, ce règlement aura pour objet d'ajouter un article afin de prévoir des règles d'après-mandat suivant l'adoption de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal et la Société d'habitation du Québec* (Projet de loi n° 155).

... Soumis aux membres du conseil municipal, avis de motion et présentation du projet de règlement sur la rémunération des élus

Sur ce :

19-04-072

AVIS DE MOTION

4.2 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT SUR LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

Avis de motion est donné par M. Bruno Gattuso, conseiller, que sera présenté pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, un règlement sur la rémunération des élus.

Monsieur Gattuso présente et dépose le projet de règlement. Plus particulièrement, ce règlement aura pour objet de fixer une rémunération de base annuelle ainsi qu'un montant d'allocation de dépenses pour le maire et pour chaque conseiller de la municipalité.

6.1...Dépôt de l'ordre du jour du 20 mars 2019 et du procès-verbal de l'assemblée du 20 février 2019 de la S.E.C.T.-Eau.

6.2...Dépôt de l'ordre du jour du 20 mars 2019 et du procès-verbal de l'assemblée du 20 février 2019 de la Municipalité régionale de comté de Rouville.

6.3...Dépôt de l'ordre du jour du 27 mars 2019 et du procès-verbal de l'assemblée du 27 février 2019 de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent.

7... Dépôt des rapports internes du mois de mars 2019 : Service des travaux publics, inspecteur municipal, Service de sécurité incendie, Service des loisirs et bibliothèque.

... Soumis aux membres du conseil municipal, désignation d'une personne responsable pour le traitement des demandes d'accès
Sur ce :

19-04-073

RÉSOLUTION

8.1 DÉSIGNATION D'UNE PERSONNE RESPONSABLE POUR LE TRAITEMENT DES DEMANDES RELATIVES À LA LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

CONSIDÉRANT que Mme Julie Lamarche a été embauchée à titre de greffière;

CONSIDÉRANT que pour la saine administration de la Ville, un membre du personnel doit être désigné afin de traiter les demandes dans le respect des critères établis par la Loi;

En conséquence, il est proposé par Mme Tania Ann Blanchette appuyé par Mme Jo-Ann Quérel et résolu unanimement que le conseil municipal désigne Mme Julie Lamarche, greffière, à titre de personne responsable pour le traitement des demandes relatives à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* et de lui déléguer les fonctions prévues à ladite loi, en conformité avec l'article 8. Me Ann Tremblay demeurera substitut afin de pouvoir agir en cas d'absence de Madame Lamarche.

Le maire est autorisé à signer le formulaire de la Commission d'accès à l'information à cet effet.

Adoptée.

... Soumis aux membres du conseil municipal, la demande de contribution financière de la Société d'horticulture et d'écologie Chambly, Richelieu, Carignan
Sur ce :

19-04-074

RÉSOLUTION

8.2 DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE ET D'ÉCOLOGIE CHAMBLY, RICHELIEU, CARIGNAN

Il est proposé par M. Bruno Gattuso, appuyé par M. Claude Gauthier et résolu unanimement que le conseil municipal autorise une contribution financière au montant

de 250 \$ à la Société d'horticulture et d'écologie Chambly, Richelieu, Carignan.

Que cette dépense soit assumée à même le poste budgétaire 02-110-00-991.

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier
Trésorière

... Soumis aux membres du conseil municipal, la demande de commandite du Club de gymnastique Gym-As
Sur ce :

19-04-075

RÉSOLUTION

8.3 DEMANDE DE COMMANDITE DU CLUB DE GYMNASTIQUE GYM-AS

Il est proposé par M. Claude Gauthier, appuyé par M. Michel Filteau et résolu unanimement que le conseil municipal autorise une commandite au montant de 100 \$ au Club de gymnastique Gym-As pour son spectacle annuel du 1^{er} juin 2019.

Que cette dépense soit assumée à même le poste budgétaire 02-110-00-991.

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier
Trésorière

... Soumis aux membres du conseil municipal, le remplacement occasionnel de l'inspecteur municipal
Sur ce :

19-04-076

RÉSOLUTION

8.4 CONTRAT POUR LE REMPLACEMENT OCCASIONNEL DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

CONSIDÉRANT que l'inspecteur municipal peut, à l'occasion de vacances ou de maladie, s'absenter durant plusieurs jours consécutifs;

CONSIDÉRANT que pour la saine administration de la Ville il y a lieu de nommer un consultant externe afin de procéder aux remplacements occasionnels de l'inspecteur municipal, le cas échéant;

CONSIDÉRANT que la firme Gestim inc. est spécialisée en urbanisme et propose du prêt de personnel qualifié;

Il est proposé par Mme Jo-Ann Quérel, appuyé par M. Stéphane Bernier et résolu unanimement que le conseil municipal :

NOMME M. Julien Dulude, de la firme Gestim inc. pour agir à titre d'inspecteur municipal pour des remplacement temporaires et occasionnels pour la période se terminant au 31 décembre 2019, et ce, pour un montant ne devant pas excéder

24 999 \$ taxes incluses. M. Dulude agira avec tous les pouvoirs relevant de la fonction d'inspecteur en vertu des lois et règlements en vigueur.

AUTORISE le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile ou nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

Que cette dépense soit assumée à même le poste budgétaire 02-610-00-414.

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier
Trésorière

... Soumis aux membres du conseil municipal, le mandat à la firme Bélanger Sauvé dans le dossier 750-17-003507-195

Sur ce :

19-04-077

RÉSOLUTION

8.5 MANDAT À BÉLANGER SAUVÉ POUR LES CONSTATS 1158, 1159 ET 1161 – COUR MUNICIPALE

Il est proposé par M. Michel Filteau, appuyé par M. Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal mandate la firme Bélanger Sauvé afin de représenter la Ville à toute procédure relative aux constats 1158, 1159 et 1161 (Jean-Claude Apollo) à la Cour municipale de Chambly.

Que cette dépense soit assumée à même le poste budgétaire 02-190-00-412.

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier
Trésorière

... Soumis aux membres du conseil municipal, la demande de paiement pour des travaux au centre communautaire

Sur ce :

19-04-078

RÉSOLUTION

8.6 PAIEMENT D'UNE FACTURE À PIC-BOIS POUR DES TRAVAUX AU CENTRE COMMUNAUTAIRE

Il est proposé par M. Stéphane Bérard, appuyé par Mme Tania Ann Blanchette et résolu unanimement que le conseil municipal autorise le paiement de la facture 027168 datée du 20 mars 2019 de Pic-Bois, au montant de 18 505,51 \$ relative à des travaux au centre communautaire.

Que cette dépense soit assumée à même le projet « Centre communautaire ».

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma

connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier
Trésorière

... Soumis aux membres du conseil municipal, achat de billets pour le souper tournant de la CCIBC
Sur ce :

19-04-079

RÉSOLUTION

8.7 ACHAT DE BILLETS POUR LE SOUPER TOURNANT DE LA CCIBC

Il est proposé par Mme Tania Ann Blanchette, appuyé par M. Michel Filteau et résolu unanimement que le conseil municipal autorise l'achat de deux billets à 55 \$ chacun pour le souper tournant de la CCIBC qui aura lieu le jeudi 2 mai 2019.

Que cette dépense soit assumée à même le poste budgétaire 02-110-00-310.

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier
Trésorière

... Soumis aux membres du conseil municipal, une demande à la CDPQ concernant l'accès au Réseau express métropolitain
Sur ce :

19-04-080

RÉSOLUTION

8.8 ACCÈS AU RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN

CONSIDÉRANT qu'une séance d'information sur le Réseau express métropolitain (REM) a été présentée le 14 mars 2019;

CONSIDÉRANT que lors de cette séance d'information, il a été dévoilé, par les plans de CDPQ Infra, que les autobus de plusieurs municipalités de la Couronne Sud de Montréal ne bénéficieront pas d'un accès direct à la station Rive-Sud du REM et devront, pour ce faire, traverser tout le quartier commercial au préalable;

CONSIDÉRANT que cette situation touche particulièrement, pour l'Ouest de la Couronne Sud, les municipalités et villes des Municipalités régionales de comté (MRC) de Roussillon et de Beauharnois-Salaberry, alors que dans l'Est de la Couronne Sud, les MRC de Marguerite-D'Youville et de la Vallée-du-Richelieu, sont celles qui sont directement impactées;

CONSIDÉRANT que la circulation dans le secteur DIX30 est déjà fortement congestionnée;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des municipalités concernées s'opposent vivement à la situation provoquée par les plans tels que présentés, puisqu'elle se traduira incontestablement par des délais additionnels, un accroissement de la congestion routière et une insatisfaction des usagers;

CONSIDÉRANT que ces inconvénients importants pourraient même inciter les usagers à abandonner le transport collectif au profit de leur véhicule;

CONSIDÉRANT que les municipalités souhaitent éviter une telle situation et tiennent à ce que le REM soit rentabilisé;

CONSIDÉRANT que le rabattement des usagers vers le métro de Longueuil n'est pas souhaitable puisqu'il ne constitue par une option viable;

Il est proposé par Mme Jo-Ann Quérel, appuyé par M. Bruno Gattuso et résolu unanimement :

DE DEMANDER à CDPQ Infra de modifier ses plans pour créer un accès direct à la station Rive-Sud du Réseau express métropolitain, pour les autobus provenant des municipalités et villes des Municipalités régionales de comté (MRC) de Roussillon et de Beauharnois-Salaberry, dans l'Ouest de la Couronne Sud, ainsi que celles des MRC de Marguerite-D'Youville et de la Vallée-du-Richelieu, dans l'Est de la Couronne Sud, afin de présenter une solution adéquate et viable.

DE TRANSMETTRE la présente résolution au président de CDPQ Infra, M. Michel Sabia, au premier ministre du Québec, M. François Legault, au ministre des Transports, M. François Bonnardel, à la ministre déléguée aux Transports et ministre responsable de la Métropole et de la région de Montréal, Mme Chantal Rouleau, au ministre responsable de la région de la Montérégie, M. Christian Dubé, à la députée de Verchères, Mme Suzanne Dansereau, à la mairesse de la Ville de Brossard, Mme Doreen Assaad, à la mairesse de la Ville de Longueuil, Mme Sylvie Parent, à la présidente de la Communauté métropolitaine de Montréal, Mme Valérie Plante, au directeur général de l'ARTM, M. Paul Côté, au directeur d'EXO, M. Sylvain Yelle et à l'ensemble des municipalités et MRC de la Couronne Sud de Montréal.

Adoptée.

M. Claude Gauthier se retire des discussions à 20h10, déclarant son intérêt dans les prochains sujets.

... Soumis aux membres du conseil municipal, achat de billets pour le tournoi de golf du Club Optimiste de Richelieu
Sur ce :

19-04-081

RÉSOLUTION

**8.9 ACHAT DE BILLETS POUR LE
TOURNOI DE GOLF DU CLUB
OPTIMISTE DE RICHELIEU**

Il est proposé par M. Bruno Gattuso, appuyé par M. Michel Filteau et résolu unanimement que le conseil municipal autorise l'achat de sept billets à 170 \$ chacun ainsi qu'une commandite d'un trou par 3 de 300\$ pour le tournoi de golf du Club Optimiste de Richelieu qui aura lieu le 12 juillet 2019 au club de golf de Saint-Césaire.

Que cette dépense soit assumée à même les postes budgétaires 02-110-00-310 et 02-110-00-991.

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier
Trésorière

... Soumis aux membres du conseil municipal, achat de billets pour le cocktail-conférence *Perdre le Nord* du Centre d'interprétation des énergies renouvelables
Sur ce :

19-04-082

RÉSOLUTION

**8.10 ACHAT DE BILLETS POUR LE
COCKTAIL-CONFÉRENCE *PERDRE LE
NORD* DU CENTRE D'INTERPRÉTATION
DES ÉNERGIES RENOUVELABLES**

Il est proposé par Mme Jo-Ann Quérel, appuyé par Mme Tania Ann Blanchette et résolu unanimement que le conseil municipal autorise l'achat d'un plan de commandite « Partenaire Argent » pour un montant de 750 \$, incluant deux billets pour le cocktail-conférence *Perdre le Nord* du Centre d'interprétation des énergies renouvelables qui aura lieu le 4 mai 2019 à l'Érablière Meunier.

Que cette dépense soit assumée à même les postes budgétaires 02-110-00-310.

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier
Trésorière

M. Claude Gauthier réintègre les discussions à 20h12.

... Soumis aux membres du conseil municipal, soutien à la CDC Haut-Richelieu-Rouville,
Sur ce :

19-04-083

RÉSOLUTION

**8.11 SOUTIEN À LA CDC HAUT-
RICHELIEU-ROUVILLE**

Il est proposé par M. Stéphane Bérard, appuyé M. Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal autorise une contribution financière de 100 \$ au CDC Haut-Richelieu-Rouville.

Que cette dépense soit assumée à même le poste budgétaire 02-110-00-991.

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier
Trésorière

... Soumis aux membres du conseil municipal, adhésion aux Fleurons du Québec pour les années 2019-2024
Sur ce :

19-04-084

RÉSOLUTION

**8.12 ADHÉSION AUX FLEURONS DU
QUÉBEC POUR LES ANNÉES 2019-
2020-2021**

Il est proposé par Mme Tania Ann Blanchette, appuyé Mme Jo-Ann Quérel et résolu unanimement que la Ville de Richelieu adhère au programme Les Fleurons du Québec pour les années 2019-2020-2021 au montant de 1 970 \$ plus taxes pour les trois années.

Que cette dépense soit assumée à même le surplus non affecté, poste budgétaire 55-991-12-000.

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier
Trésorière

... Soumis aux membres du conseil municipal, adhésion au regroupement d'achat de l'UMQ pour les produits d'assurance pour les cyber-risques 2019-2024,
Sur ce :

19-04-085

RÉSOLUTION

8.13 ADHÉSION AU REGROUPEMENT D'ACHAT EN COMMUN DE L'UMQ POUR LES PRODUITS D'ASSURANCE POUR LES CYBER-RISQUES 2019-2024

CONSIDÉRANT

que, conformément aux articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 et suivants du *Code municipal*, la municipalité de Richelieu souhaite joindre l'Union des municipalités du Québec et son regroupement pour l'achat en commun de produits d'assurances pour les cyber-risques pour la période 2019-2024;

Il est proposé par M. Stéphane Bérard, appuyé M. Michel Filteau et résolu unanimement que la municipalité de Richelieu :

JOIGNE par les présentes, le regroupement d'achat de l'Union des municipalités du Québec et mandate celle-ci, en vue de l'octroi d'un contrat de produits d'assurance pour les cyber-risques pour la période du 1^{er} juillet 2019 jusqu'au 1^{er} juillet 2024.

AUTORISE le maire ou la directrice générale à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente intitulée « ENTENTE de regroupement de municipalités au sein de l'Union des municipalités du Québec relativement à l'achat en commun de produits d'assurance pour les cyber-risques », tel que soumise.

Selon la loi, la municipalité accepte qu'une municipalité qui ne participe pas présentement au regroupement, puisse demander, en cours de contrat, par résolution, son adhésion au présent regroupement à la condition que l'UMQ l'autorise et que la municipalité souhaitant se joindre au regroupement s'engage à respecter toutes et chacune des conditions prévues au cahier des charges, aux frais requis par l'UMQ et au contrat d'assurances et au mandat du consultant, adjugés en conséquence. Et que cette jonction ne devra pas se faire si elle dénature les principaux éléments de l'appel d'offres, du contrat ou du mandat en cause.

Que cette dépense soit assumée à même le poste budgétaire 02-190-00-420.

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier
Trésorière

... Soumis aux membres du conseil municipal, permanence de M. Alexandre Côté à titre de Coordonnateur aux Loisirs et responsable des communications,
Sur ce :

19-04-086

RÉSOLUTION

8.14 PERMANENCE DE M. ALEXANDRE CÔTÉ À TITRE DE COORDONNATEUR AUX LOISIRS ET RESPONSABLE DES COMMUNICATIONS

CONSIDÉRANT la recommandation du 1^{er} avril 2019 de Me Ann Tremblay, directrice générale;

Il est proposé par M. Bruno Gattuso, appuyé M. Claude Gauthier et résolu unanimement que le conseil municipal approuve la permanence de M. Alexandre Côté à titre de Coordonnateur aux loisirs et responsable des communications en date du 1^{er} avril 2019.

Adoptée.

... Soumis aux membres du conseil municipal, projet pour changer le nom Autoroute des Cantons-de-l'Est en celui d'Autoroute Jean-Lapierre pour un tronçon de l'autoroute 10,
Sur ce :

19-04-087

RÉSOLUTION

8.15 PROJET POUR CHANGER LE NOM AUTOROUTE DES CANTONS-DE L'EST EN CELUI D'AUTOROUTE JEAN-LAPIERRE POUR UN TRONÇON DE L'AUTOROUTE 10

CONSIDÉRANT que la Commission de toponymie étudie la possibilité d'attribuer le nom de Jean Lapierre à un tronçon de 45 km de l'autoroute des Cantons-de-l'Est, débutant à la sortie du pont Champlain pour se terminer au pont qui surplombe la rivière Yamaska, à Saint-Césaire;

CONSIDÉRANT qu'à cet effet, la Commission de toponymie consulte les municipalités concernées afin de connaître leur position quant à ce changement de nom;

CONSIDÉRANT que Jean Lapierre a été député du comté de Shefford pendant la plus grande majorité de sa carrière politique;

CONSIDÉRANT que le tronçon proposé par la Commission de toponymie s'arrête à l'entrée de l'ancien comté de Shefford, qui en est exclu;

En conséquence, il est proposé par Mme Jo-Ann Quérel, appuyé M. Michel Filteau et résolu unanimement que le conseil municipal :

EXPRIME son désaccord avec le projet d'attribuer le nom de Jean Lapierre uniquement au tronçon de 45 km de l'autoroute des Cantons-de-l'Est, tel que proposé.

RECOMMANDE à la Commission de toponymie d'attribuer un nom à la totalité des 145 km composant l'autoroute des Cantons-de-l'Est qui se situe entre Montréal et Sherbrooke.

SUGGÈRE que la Commission de toponymie procède à une nouvelle analyse à cet

effet, afin de s'assurer qu'aucun autre nom ne serait plus approprié, mais ne s'objecte pas à ce que le nom attribué soit celui de Jean Lapierre.

Adoptée.

... Soumis aux membres du conseil municipal, l'approbation de la liste des comptes à payer du budget des activités financières,

Sur ce :

19-04-088

RÉSOLUTION

**9.1 APPROBATION DE LA LISTE DES
COMPTES À PAYER DU BUDGET DES
ACTIVITÉS FINANCIÈRES**

Il est proposé par M. Claude Gauthier, appuyé par M. Michel Filteau et résolu unanimement que le conseil municipal :

APPROUVE la liste des comptes à payer au 27 mars 2019, soit :

- Chèques numéros 7073 à 7156 pour un montant total de 162 841,78 \$.

APPROUVE la liste des déboursés payés d'avance au 27 mars 2019, soit :

- Chèques numéros 7046 à 7072 pour un montant total de 477 193,36 \$.

AUTORISE la trésorière à les payer.

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier
Trésorière

9.2 ... Dépôt des rapports budgétaires du 27 mars 2019

11.1 ... Dépôt du procès-verbal non-adopté du comité consultatif d'urbanisme du 20 mars 2019.

... Soumis aux membres du conseil municipal, dérogation mineure (DER19-01) : construction d'une caserne d'incendie,
Sur ce :

19-04-089

RÉSOLUTION

11.2 DÉROGATION MINEURE (DER19-01) : CONSTRUCTION D'UNE CASERNE D'INCENDIE

CONSIDÉRANT le plan projet d'implantation daté du 20 février 2019 préparé par Bérard Tremblay, arpenteur-géomètre, sous la minute 39355;

CONSIDÉRANT les plans de conception datés du 31 janvier 2019 préparés par Julie Dagenais, architecte sous le numéro AR18-2536;

CONSIDÉRANT que ces plans indiquent notamment :

- Marge avant à 3 mètres;

- Hauteur du bâtiment de 11 mètres (partie tour à boyaux);
- Présence d'un escalier desservant le 2^e étage en cour avant;
- Présence d'une génératrice en cour avant;

CONSIDÉRANT que le respect de la bande de protection riveraine longeant une partie de la propriété impose des contraintes supplémentaires en termes d'implantation et d'architecture;

CONSIDÉRANT l'absence de préjudice pour le voisinage;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du 20 février 2019 du comité consultatif d'urbanisme, à condition qu'un écran de verdure soit installé afin d'atténuer la présence de l'escalier en cour avant;

En conséquence, il est proposé par Mme Jo-Ann Quérel, appuyé par M. Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal approuve la demande de dérogation mineure à condition qu'un écran de verdure soit installé afin d'atténuer la présence de l'escalier en cour avant.

Adoptée.

... Soumis aux membres du conseil municipal, demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale pour une construction neuve au 1200, rue Martel
Sur ce :

19-04-090

RÉSOLUTION

11.3 PIIA : DEMANDE DE CONSTRUCTION NEUVE, 1200, RUE MARTEL (LOT 6 294 587) SUR LE SITE DU PROJET INTÉGRÉ, LOT 6 294 584 (SECTEUR RUE MARTEL)

CONSIDÉRANT que le projet se situe dans la zone 133 assujettie au règlement 17-R-205 PIIA;

CONSIDÉRANT que dans un tel cas, toute demande de permis est assujettie aux recommandations du CCU;

CONSIDÉRANT que la résolution 19-03-065 du conseil de la Ville de Richelieu entérinait la recommandation du 20 février 2019 des membres du Comité consultatif d'urbanisme de refuser la demande;

CONSIDÉRANT le plan projet d'implantation de Bruno Ravenelle, arpenteur-géomètre en date du 12 mars 2019 et portant la minute 7 989;

CONSIDÉRANT les plans d'architecture de CBA Architecture datés du 11 mars 2019 et portant le numéro 019719;

CONSIDÉRANT que le propriétaire a sélectionné des fenêtres triples verres ayant une efficacité énergétique et un indice de transmission sonore supérieur;

CONSIDÉRANT que le terrain est situé dans une zone de contrainte sonore telle qu'imposée par la *Politique sur le bruit routier* du ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme en date du 20 mars 2019, avec les conditions suivantes :

1. Une haie de cèdres devra être plantée sur le côté qui donne

sur la Route 112, soit en arrière des bâtiments projetés # 3 et # 4 (lots 6 294 587 et 6 294 588);

2. Une étude acoustique, réalisée par un professionnel en la matière, démontrant que le niveau sonore de 55 décibels est respecté, devra être déposée pour la demande de permis du bâtiment projeté # 3 (lot 6 294 587);

En conséquence, il est proposé par Mme Jo-Ann Quérel, appuyé par M. Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal approuve le projet selon les conditions suivantes :

1. Une haie de cèdres devra être plantée sur le côté qui donne sur la Route 112, soit en arrière des bâtiments projetés # 3 et # 4 (lots 6 294 587 et 6 294 588) qui donne sur le côté de la Route 112 ;
2. Une étude acoustique, réalisée par un professionnel en la matière, démontrant que le niveau sonore de 55 décibels est respecté, devra être déposée pour la demande de permis du bâtiment projeté # 3 (lot 6 294 587).

Adoptée.

... Soumis aux membres du conseil municipal, demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'une habitation multifamiliale isolée au 1134-1136-1138-1140, 1^{ère} Rue
Sur ce :

19-04-091

RÉSOLUTION

11.4 PIIA : CONSTRUCTION D'UNE HABITATION MULTIFAMILIALE (4 UNITÉS) ISOLÉE, 1134-1136-1138-1140, 1^{ÈRE} RUE, LOT 1 813 475 (RAYON PATRIMONIAL)

- CONSIDÉRANT** que le terrain se situe dans un rayon de 30 mètres d'un terrain qui est l'assiette d'un bâtiment patrimonial identifié au règlement sur les PIIA 17-R-205, soit le #1154 1^{ère} Rue et le #1156 1^{ère} Rue, Richelieu;
- CONSIDÉRANT** que le projet consiste à construire un nouveau bâtiment principal multifamilial (4 unités) sur le lot 1 813 475;
- CONSIDÉRANT** que le projet est assujetti aux normes générales et spécifiques prescrites par le règlement d'urbanisme 14-R-186;
- CONSIDÉRANT** que le projet est aussi assujetti aux normes générales prescrites par le règlement 17-R-205 concernant les P.I.I.A.;
- CONSIDÉRANT** que le projet a déjà fait l'objet d'une présentation aux membres du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) par le propriétaire;
- CONSIDÉRANT** les résolutions du conseil municipal 17-03-061 et 17-06-135 approuvant le projet de construction d'une habitation multifamiliale et isolée de 4 unités;
- CONSIDÉRANT** le permis de construction 2017-115 émis en date du 7 juin 2017 pour la construction d'une habitation multifamiliale et isolée de 4 unités;
- CONSIDÉRANT** que le permis de construction est devenu nul et non avenue car les travaux n'ont pas commencé dans un délai de six (6) mois à compter de la date de son émission tel que spécifié à l'article 4.1.2 du règlement d'urbanisme 14-R-186;
- CONSIDÉRANT** le projet d'implantation de Daniel Bérard, arpenteur-géomètre en date du 22 mars 2017, et portant la minute 36389;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme en date du 20 mars 2019, à condition qu'une haie soit plantée entre l'allée d'accès vers le garage souterrain et les propriétés voisines des 1154 et 1156, 1^{ère} Rue;

En conséquence, il est proposé par M. Bruno Gattuso, appuyé par Mme Jo-Ann Quérel et résolu unanimement que le conseil municipal approuve le projet à condition qu'une haie soit plantée entre l'allée d'accès vers le garage souterrain et les propriétés voisines des 1154 et 1156, 1^{ère} Rue.

Adoptée.

... Soumis aux membres du conseil municipal, demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'un nouveau bâtiment principal au 320-322-324, 9^e Avenue
Sur ce :

19-04-092

RÉSOLUTION

11.5 PIIA : CONSTRUCTION NEUVE D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL AU 320-322-324, 9^E AVENUE, LOT 2 086 532 (RAYON PATRIMONIAL)

CONSIDÉRANT que le projet est assujéti au règlement 17-R-205 concernant les PIIA chapitre 12 « Bâtiments situés dans un rayon de 30 mètres, d'un bâtiment d'intérêt patrimonial », soit le 310, 9^e Avenue;

CONSIDÉRANT que dans un tel cas, toute demande de permis est assujéti aux recommandations du CCU;

CONSIDÉRANT que la résolution 19-03-064 du conseil de la Ville de Richelieu entérinait la recommandation du 20 février 2019 des membres du Comité consultatif d'urbanisme de refuser la demande;

CONSIDÉRANT le projet d'implantation préparé par Daniel Bérard, arpenteur-géomètre daté du 11 mars 2019 et portant la minute 39433;

CONSIDÉRANT les plans d'architecture préparé par PlanImage révisés le 12 mars 2019 et portant le numéro DT-18117;

CONSIDÉRANT que les modifications et les compléments d'information demandées par les membres du Comité consultatif d'urbanisme lors de la rencontre du 20 février 2019 ont été apportées au projet;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme en date du 20 mars 2019, à condition qu'un mur d'intimité soit installé sur le balcon arrière du rez-de-chaussée;

En conséquence, il est proposé par Mme Jo-Ann Quérel, appuyé par M. Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal approuve le projet à condition qu'un mur d'intimité soit installé sur le balcon arrière du rez-de-chaussée.

Adoptée.

... Soumis aux membres du conseil municipal, demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale pour une construction neuve au 1001, rue Martel
Sur ce :

19-04-093

RÉSOLUTION

11.6 PIIA : CONSTRUCTION NEUVE, BÂTIMENT PRINCIPAL, 1001, RUE MARTEL, LOT 4 769 661 (SECTEUR RUE MARTEL)

- CONSIDÉRANT** que le projet est assujéti au règlement 17-R-205 concernant les PIIA chapitre 7 « Secteur rue Martel » spécifiquement article 7.1.1;
- CONSIDÉRANT** que dans un tel cas, toute demande de permis de construction neuve est assujéti aux recommandations du CCU;
- CONSIDÉRANT** que le projet consiste à construire un bâtiment multifamilial isolé (8 logements) ainsi que d'un bâtiment accessoire;
- CONSIDÉRANT** les plans d'élévations et concepts déposés par le demandeur en date du 13 mars 2019;
- CONSIDÉRANT** que le plan d'implantation devra être déposé pour la demande de permis de construction;
- CONSIDÉRANT** les échantillons des matériaux déposés par le demandeur;
- CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme en date du 20 mars 2019;

En conséquence, il est proposé par Mme Jo-Ann Quérel appuyé par M. Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal approuve le projet tel que soumis.

Adoptée.

... Soumis aux membres du conseil municipal, demande de dérogation mineure pour la marge de recul arrière du bâtiment situé au 147, montée Daigneault
Sur ce :

19-04-094

RÉSOLUTION

11.7 DÉROGATION MINEURE (DER19-02) : MARGE DE REcul ARRIÈRE DU BÂTIMENT PRINCIPAL DE 5,75 MÈTRES AU 147, RUE MONTÉE DAIGNEAULT, LOT 1 811 264

- CONSIDÉRANT** que la demande consiste à conformer la marge arrière du bâtiment principal;
- CONSIDÉRANT** que la grille des usages et normes #512, annexe A du règlement 14-R-186 prescrit une marge arrière de 8 mètres minimum pour cette zone, pour un bâtiment principal ;
- CONSIDÉRANT** que le certificat de localisation de Eric Denicourt, arpenteur-géomètre, minute 27684 daté du 18 mars 2015 présente une marge arrière de 5,75 mètres;
- CONSIDÉRANT** que la dérogation mineure DER14-01 autorisait une marge arrière minimum de 7,5 mètres, soit une dérogation de 2,5 mètres par rapport à la grille qui était en vigueur;
- CONSIDÉRANT** que les travaux d'agrandissements de la résidence ont fait l'objet d'un permis de construction et ont été effectués de bonne foi;
- CONSIDÉRANT** l'absence de préjudice pour le voisinage;
- CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme en date du 20 février 2019;

En conséquence, il est proposé par Mme Tania Ann Blanchette appuyé par M. Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal approuve le projet tel que soumis.

Adoptée.

... Soumis aux membres du conseil municipal, démission de Monsieur Guillaume Chagnon,
Sur ce :

19-04-095

RÉSOLUTION

12.1 DÉMISSION DE M. GUILLAUME CHAGNON

CONSIDÉRANT la lettre de démission du 4 mars 2019 de M. Guillaume Chagnon;

En conséquence, il est proposé par M. Claude Gauthier appuyé par M. Stéphane Bérard et résolu unanimement que le conseil municipal accepte la démission de M. Guillaume Chagnon, pompier, en date du 18 mars 2019 et lui souhaite du succès dans ses projets.

Adoptée.

16 Période de questions

19-04-096

RÉSOLUTION

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Stéphane Bérard, appuyé par Mme Jo-Ann Quérel et résolu unanimement que la séance soit levée à 20h28.

Adoptée.

Jacques Ladouceur
Maire

Julie Lamarche, OMA
Greffière

Par sa signature, le maire indique qu'il signe en même temps toutes les résolutions incluses au procès-verbal.